

Sommaire

1. Edito : rentrée 2019 en point de mire
2. Déclaration SE-Unsa CAPD 29-05-2019
3. 1er degré: mouvement départemental
4. Le coin des retraités - Fonction Publique
5. Grève du Bac : Le SE-Unsa ne se joindra pas à cet appel
6. 2nd degré : instances et élus
- 7 & 8. Bulletin d'adhésion anticipée 2019-2020

Aubenas
SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé à Aubenas

Le 12 juin 2019

Rentrée 2019 en point de mire

Alors que nous écrivons ces lignes, les écoles ardéchoises ont fait remonter leur évolutions d'effectifs à l'administration en vue du CTSD du 18 juin 2019. Cette instance pourrait être plus décisionnelle en ouvertures/fermetures, que les habituelles instances de suivi d'effectifs de cette période les années passées. C'est pour cela que les écoles de département, après nos lettres en ligne les invitant à le faire, ont également transmis à l'Unsa les évolutions de leurs effectifs, mais aussi les éléments plus fins d'analyse qui constitueront les argumentaires déployés en CTSD, pour demander les ouvertures de postes nécessaires, ou éviter les fermetures de classes ou de postes, qui impactent toujours les élèves et leurs enseignants.

La rentrée se prépare donc à présent, tout comme les adhésions à l'Unsa pour 2019/2020, avec la formule intéressante d'adhésion anticipée que l'Unsa met à votre disposition. (pages 7/8)

Alors pour 2019/2020, rejoignez l'Unsa !

François LAPPE, Secrétaire Départemental
SE-Unsa de l'Ardèche



La CAPD de l'Ardèche se réunit aujourd'hui et traite du mouvement départemental des personnels ardéchois du premier degré.

La volonté ministérielle de remettre à plat et d'imposer un nouveau modèle concernant la mobilité des personnels dans les départements tourne nationalement au fiasco. Nous ne pouvons que constater que d'abord dans la négociation des règles, puis dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions et du logiciel et nous le craignons dans l'aboutissement des opérations et le report des calendriers, l'impréparation et le jusqu'au-boutisme ministériels paralysent tout le système et malmène tous ses acteurs.

En Ardèche, les bonnes pratiques et usages de négociations et de réflexions construites entre l'administration et les organisations représentatives ont permis d'atténuer les effets néfastes des grands changements voulus par le Ministère. Nous saluons encore la souplesse qui a prévalu localement à tenter de conserver tant que possible ce qui fonctionne dans le département et qui s'est construit dans le temps. Nous saluons également la disponibilité et l'écoute des personnels de la DSDEN, manifestes depuis décembre dans ce dossier.

Nous sommes un des département dont le calendrier sera, si cela se confirme, parmi les moins décalés. Mais à quel prix ?

Depuis plus d'un mois les personnels administratifs de la DIPER sont en surmenage dans un contexte de travail contraint et stressant. Depuis avril, les personnels du premier degré ont eux aussi été placés dans un contexte perturbant et perturbé de saisie des vœux et de reports successifs de calendrier. Enfin les représentants des personnels travaillent également de manière très contrainte et non conforme aux règles.

Il nous reste au-delà de l'instance importante d'aujourd'hui, à aller d'ici juin et septembre au bout du déroulé de ce mouvement départemental, nous espérons que les prochains temps de celui-ci seront moins perturbés.

Enfin, cette année encore, la CAPD traite le mouvement des personnels, mais pour combien de temps ?

L'Unsa constate que le gouvernement n'entend toujours pas les organisations syndicales représentatives des agents publics. L'Unsa, avec les autres organisations syndicales, a demandé la suspension de ce projet de loi relatif à la fonction publique et à la réforme de l'État.

Ce projet de loi amènera une dégradation des services publics et acte une régression des droits des agents publics

Ainsi **la disparition des missions des actuelles CAP** (avis sur les mobilités et les promotions) et leur transformation prévue pour 2020 et 2021 renforcera l'individualisation des relations entre le supérieur hiérarchique et l'agent au risque d'altérer le fonctionnement des services publics.

Ainsi **la fusion des CHSCT et leur dilution dans une instance unique** se traduira par un affaiblissement de la protection et de la santé des agents au moment même où des restructurations intenses se profilent.

La possibilité renforcée de recourir à des contractuels précaires plutôt qu'à des titulaires accentuera la dégradation du service public alors que ce dernier doit être modernisé et renforcé pour améliorer l'offre de service au plus près des citoyens.

Pour l'Unsa, le gouvernement doit abandonner ce projet de loi régressif pour le service public et les agents de la Fonction Publique.



Jeudi 31 mai 2019, a eu lieu à la DSDEN de Privas la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) traitant notamment, de la phase principale du mouvement 2019.

Le SE-Unsa assure un suivi individuel des collègues. Il a contacté par sms, téléphone et/ou mail les collègues en contact avec notre syndicat et/ou nous ayant confié leur dossier de suivi.

Chaque collègue, désirant connaître son affectation à l'issue de la CAPD, peut ou a pu nous contacter. Chaque école, souhaitant savoir qui y sera nommé à la rentrée prochaine, peut ou a pu également nous contacter.

Au SE-Unsa, nous privilégions le contact direct, de collègue à collègue dans l'annonce des résultats du mouvement. Le SE-Unsa de l'Ardèche a donc tenu une permanence téléphonique et mail le vendredi 1er juin et le week-end qui a suivi.

Notre conception du barème - et cela n'engage que le SE-Unsa, qui pense que certains éléments sont d'ordre personnel - nous amène à ne pas publier simultanément les noms, barèmes et postes des résultats du mouvement. Nous considérons que c'est la présence en commission des commissaires paritaires de plusieurs organisations syndicales, élus démocratiquement, qui assure le mieux la transparence des opérations.

De même, il nous semble que la participation ou non au mouvement départemental est une information d'ordre privée et à ce titre, nous ne souhaitons pas diffuser de liste publique comportant les noms des collègues. Depuis 2016, c'est également la loi, par la RGPD (Règlement Général de Protection des Données) qui nous l'impose.

Pour plus de transparence et à des fins de vérifications, nous avons produit et tenons à la disposition des collègues qui le désirent, les résultats anonymés du mouvement 2019 dans son intégralité, classés par commune.



SE-Unsa de l'Ardèche
13 rue François Valleton
BP 20214
07206 AUBENAS CEDEX

Tel: 04 75 35 58 83
06 17 63 66 44
07@se-unsa.org



Postes obtenus au mouvement - 2019 - Ardèche

SE-Unsa07

p 1/7

29/05/2019

Ecole/ Etablissement	Commune	Poste ...	Barème	à titre	N° vœu	Vœu Géo ?	Remarque
----------------------	---------	-----------	--------	---------	--------	-----------	----------

N'hésitez pas à nous en faire la demande!

04.75.35.58.83 et 07@se-unsa.org

Quelques chiffres pour le mouvement 2019 : 398 participants

- 230 participants sont nommés (57.7 %, c'est un très bon chiffre qui s'explique par la création cette année de plus de 30 postes de TS titulaire de secteur). Ils sont 53 % à être nommés à titre définitif, 4.7 % à être nommés à titre provisoire.

- 100 et donc 25.1 % des participants sont maintenus dans leur poste, c'est moins que l'année dernière.

- 68 collègues enfin, 25,4 % des participants restent sans poste, ce qui est moins que les années précédentes (encore une fois, cela s'explique par la titularisation de beaucoup de collègues sur les postes de TS créés). Ces collègues vont être nommés à titre définitif Titulaires Départementaux (T D). Ils connaîtront la réalité de leur services, à titre provisoire pour l'année 2019/2020, à l'issue d'un temps de travail paritaire le 27 juin. L'Unsa aide déjà ces collègues à préparer cette prochaine étape de leur affectation par un suivi et des conseils individualisés.



Régis Maurin, Secrétaire Retraire et Retraité(e)s Unsa & SE-Unsa 07

Désindexation des pensions : il faut y renoncer !

Signez
la pétition

Les retraité·e·s contestent la décision unilatérale du Gouvernement de majoration de 0,3 % des pensions, dérogeant à la règle, déjà minimale, d'indexation des pensions sur le taux d'inflation.

Comme des millions de citoyens, les retraité·e·s savent que l'inflation a atteint, selon les données de l'INSEE, 1,8% pour 2018. Comme des millions de citoyens, ils subissent l'augmentation constante des prix dans plusieurs domaines essentiels : alimentation, santé, énergie, assurances, transport.

La désindexation a entraîné une perte de pouvoir d'achat pouvant atteindre 1,5%, ce qui est insupportable pour de très nombreux retraités qui ne sont pas, contrairement aux affirmations du pouvoir, des nantis.

- En tant que retraité·e, j'exige que dans le cadre des discussions préparatoires au budget 2020, le gouvernement et la majorité parlementaire renoncent à la désindexation des pensions pour 2020.

- Avec l'UNSA Retraités, je demande au gouvernement d'organiser une concertation avec les organisations syndicales de retraités concernant l'évolution des pensions pour 2020.

Avec l'UNSA Retraités, je revendique que la revalorisation des pensions soit calculée en fonction de l'évolution du salaire des actifs et en aucun cas inférieure à celle du coût de la vie.

Nom :

Prénom :

Signature :

A retourner à : SE-Unsa 07 - BP 20124 - 07206 AUBENAS Cedex



L'Unsa Fonction Publique déterminée aussi bien sur la loi fonction publique que sur les rémunérations des agents publics.

Lors du Conseil Commun de la fonction publique, présidé par Olivier Dussopt, Secrétaire d'état auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, l'Unsa Fonction Publique a, une nouvelle fois, redit son désaccord sur le fond du projet de loi de transformation de la Fonction Publique, en particulier sur la modification des instances de dialogue social ou encore sur le recours accru aux contrats.

L'Unsa Fonction Publique a rappelé aussi son désaccord sur la méthode de dialogue social utilisée depuis plus d'un an et appelle à un changement pour la seconde partie du quinquennat. Les organisations syndicales représentatives doivent pouvoir être davantage entendues.

Alors que ce texte va être étudié au Sénat, l'Unsa souhaite que le gouvernement le modifie.

L'Unsa a noté positivement l'inflexion qui a permis d'introduire une prime de précarité pour les contrats CDD de moins de un an mais elle maintient sa proposition d'extension à tous les CDD.

L'Unsa a également noté l'inflexion du Président de la République et du Gouvernement en matière de suppression d'emplois. Elle sera particulièrement attentive à la réalité de cette annonce.

Le rendez-vous salarial pour 2020 a été annoncé pour le **2 juillet**.

L'UNSA y portera des revendications permettant d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les agents, titulaires comme contractuels. C'est un enjeu essentiel au regard des difficultés rencontrées par de nombreux agents, mais aussi pour maintenir l'attractivité de la fonction publique.

D'ores et déjà, l'UNSA rappelle les problématiques de la CSG non intégralement compensée à partir de 2020 pour les seuls agents publics, et celle de la valeur du point d'indice.

L'UNSA proposera des mesures qui permettent aux 5,4 millions d'agents de voir leur pouvoir d'achat et leur rémunération évoluer à la hausse.

Par ailleurs, l'UNSA Fonction Publique a voté en faveur des 4 textes proposés qui renforcent le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui incitent les employeurs publics à recruter des agents handicapés et qui favorisent leur maintien dans l'emploi.

Bagnolet le 4 juin 2019 - Luc Farré Secrétaire Général de l'Unsa Fonction Publique



Grève du bac : le SE-Unsa ne se joindra pas à cet appel

Une intersyndicale et un collectif ont décidé d'appeler à la grève de la surveillance du bac le 17 juin. Le SE-Unsa ne se joindra pas à cet appel.

Au-delà des revendications qu'il ne partage pas en l'état, le SE-Unsa refuse ce mot d'ordre qui prend le risque d'opposer les enseignants aux élèves et à leurs familles, alors qu'il s'agit de défendre avec eux les conditions d'enseignement et d'égalité d'accès aux formations.

Le SE-Unsa n'appellera pas à la grève lors des examens et poursuit son action syndicale, nationalement comme dans les académies, au plus près des établissements. La réforme du lycée et du bac général et technologique se met en œuvre à marche forcée, en accumulant inquiétudes pour l'organisation de la rentrée et désaccords pédagogiques. Si les constats sur les biais et les fragilités du bac d'aujourd'hui sont connus, ils ne permettent pas au ministre de s'exonérer de répondre aux équipes pédagogiques. Elles veulent les moyens de proposer l'offre d'enseignements la plus large possible et des modalités pédagogiques à même d'accompagner au mieux les élèves, notamment pour leurs choix d'orientation.

Le SE-Unsa réitère ses demandes adressées au ministre par un courrier le 3 mai dernier :

- des dotations abondées afin d'offrir davantage de combinaisons d'enseignements de spécialité et répondre ainsi aux vœux des lycéens ;
- un financement spécifique des options liées à une carte académique afin de ne pas amputer les marges d'autonomie qui doivent servir en priorité à la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et des groupes à effectifs réduits ;
- la tenue de groupes de travail académiques émanant des CTA pour faire le point lycée par lycée et entendre les demandes formulées par les équipes ;
- la mise en place d'un comité de suivi de nouveaux programmes fortement critiqués ;
- La création d'une indemnité de contrôle continu pour reconnaître le travail supplémentaire et compenser la perte des indemnités d'examen que génère la nouvelle organisation du baccalauréat.

Le SE-Unsa refuse d'alimenter une possible division entre les professeurs d'une part et les élèves et leurs familles d'autre part, qui finalement permettrait à la rue de Grenelle de ne pas répondre aux demandes légitimes des communautés éducatives.



Paris, le 30 mai 2019
Stéphane Crochet
Secrétaire général du SE-Unsa

Les élus présents mais jusqu'à quand ?

Enseignants du second degré

Le syndicat utile

AGIR & OBTENIR

Alors que la réforme de la Fonction Publique s'amorce, les élus du **SE-Unsa** siègent en séance auprès des services du rectorat pour jouer tout leur rôle de délégué du personnel et garantir équité, transparence et droit aux enseignants. Ils sont auprès des collègues avant pendant et après chaque opération de promotion ou de mutation pour les accompagner, les informer et les défendre mais tout cela ne sera bientôt plus d'actualité...

En effet, le projet de loi fonction publique porte de graves atteintes à la FP et aux fonctionnaires. Le SE-Unsa est opposé aux modifications touchant le dialogue social, qui entraînent un affaiblissement des droits des personnels en modifiant leurs moyens de défense. Les instances de dialogue relevant du déroulement de carrière au sens large se voient retirer leurs compétences quant à l'avancement et à la mobilité. Les enseignants n'auront plus que le choix de contester via des recours contentieux plutôt que de faire appel à leurs représentants. Les procédures, plus longues, moins directes, pénaliseront les personnels par des effets néfastes pour eux-mêmes et le système.

7 juin	CAPA des Certifiés Refus des temps partiel - titularisation - PACD / PALD
Du 17 au 21 juin	FPMA tous corps voir le calendrier détaillé sur notre site https://urlz.fr/9RsZ
28 juin	CAPA des Agrégés Accès à la classe exceptionnelle
2 et 3 juillet	Rattachement administratif des TZR
3 juillet	CAPA des CPE Accès à la hors classe, à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial Rattachement administratif Titularisation des BOE au 01-09-19
3 juillet	Titularisation des Agrégés
5 juillet	CAPA DES PLP Accès à la hors classe, à la classe exceptionnelle, à l'échelon spécial Titularisation des BOE au 01-09-19
9 juillet	CAPA des Certifiés Accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial Titularisation des BOE au 01-09-19
10 juillet	CAPA des PEPS Accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial Rattachement administratif Titularisation des BOE
10 juillet	CAPA des PSYEN Hors classe, classe exceptionnelle et échelon spécial



Toute l'actu second degré
sur notre site :

<http://sections.se-unsa.org/grenoble/>



Sophie DESCAZAUX

Adhérez au SE-Unsa.....

Cotisations

Titulaires

CLASSE NORMALE	ÉCHELONS											
	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11		
Instituteur				142 €	145 €	148 €	156 €	163 €	174 €	190 €		
Pe, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	159 €	160 €	165 €	170 €	174 €	184 €	197 €	210 €	226 €	242 €		
PECC, Ce d'Eps, AE				145 €	153 €	159 €	168 €	177 €	187 €	198 €		
Bi-admissible		162 €	169 €	179 €	186 €	196 €	210 €	227 €	242 €	253 €		
Agrégé	179 €	181 €	194 €	207 €	220 €	235 €	253 €	271 €	288 €	300 €		

HORS-CLASSE	01	02	03	04	05	06	07	HEA1	HEA2	HEA3
Pe, Certifié, Cre, Plp, Peps, PsyEN	207 €	222 €	237 €	257 €	273 €	289 €				
Agrégé	271 €	288 €	300 €				322 €	335 €	352 €	
PECC, Ce d'Eps	158 €	177 €	187 €	198 €	224 €	241 €				

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05	HEA'1	HEA'2	HEA'3	HEB1	HEB2	HEB3
Pe, Certifié, Cre, Plp, Peps, PsyEN	251 €	266 €	280 €	301 €		322 €	335 €	352 €			
Agrégé	300 €					322 €	335 €	352 €	352 €	367 €	387 €
PECC, Ce d'Eps	224 €	243 €	257 €	273 €	289 €						

Non-titulaires

Indice < 400	105 €	AED/AESH/CUV/PEC	50 €
Indice 401 à 500	137 €	Étudiant, EAP, AED	41 €
Indice > 500	171 €	Prépro	

Situations particulières

Disponibilité, congé parental	41 €
Temps partiel, congé de formation : au prorata du temps de travail	

Retraités

Pension inférieure à 1 400 €	104 €
Pension entre 1 400 et 1 850 €	128 €
Pension supérieure à 1 850 €	138 €

Instructions pour le prélèvement fractionné

- Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un Rib ou un Rice

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat : (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*):

Votre Adresse (*):

Code postal (*):

Ville (*):

Pays (*):

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*):

BIC (*):

Le (*):

A (*):

Signature (*):

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

offre 1^{ère} adhésion
 Les avantages
 maintenant ...
 se-unsa.org
 ... le paiement
 plus tard !

OFFRE 1^{ère} adhésion(*) 2019-2020

(*) tarifs valables jusqu'au 31 août 2019

Adhérez maintenant pour l'année 2019-2020 (au tarif de 2018-2019) et profitez dès à présent :

- de nos services pour votre déroulement de carrière (mouvement, étude mutation) ;
- de nos conseils pour votre suivi administratif (suivi paritaire, modèles de lettres, interventions auprès de l'administration...) ;
- de notre communication électronique ;
- de nos publications à votre domicile ;
- de notre matériel de rentrée (agenda, calendrier, bloc-notes...) ;
- de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances. (disponibles dès septembre 2019)

Votre premier prélèvement bancaire interviendra seulement en octobre 2019 !

BULLETIN D'ADHÉSION

Vous pouvez aussi adhérer en ligne, par carte bancaire, sur [se-\[unsa.org\]\(http://unsa.org\)](http://se-unsa.org)

SITUATION PERSONNELLE

Nom d'usage :
 Prénom :
 Nom de naissance :
 Né.e le :
 Adresse personnelle :

 Téléphone :
 Portable :
 Adresse mél personnelle :

 Département de rattachement :
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

SITUATION ADMINISTRATIVE

JE SUIS :
 Instituteur PE Certifié CPE PLP PEPS Agrégé Bi-admissible AE PEGC Ce d'EPS PsyEN
 Je suis remplaçant (précisez :)
 (option.....)
Ma discipline 2^d degré :
Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) :

JE SUIS NON-TITULAIRE Suppléant AESH AED (précisez les fonctions) :
 Contractuel : Enseignant, CE, CPE, (précisez).....
 Contrat aidé (Cui/Pec) Assistant handicap Aide administrative

Échelon : Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle
 Temps complet Temps partiel : % CLM, CLD Disponibilité
 Congé parental Congé de formation

Montant de la cotisation :

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa en 10 prélèvements et je retourne le mandat Sepa qui figure au dos, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à :

SE-Unsa de l'Ardèche

BP 20214

07206 AUBENAS Cedex